

# Avenue Charles De Gaulle

Madame, Monsieur,

A l'issue d'un temps d'étude qui fait suite à une demande d'aménagement pour réduire la vitesse des véhicules, il a été décidé la réalisation d'un plateau ralentisseur associé à une écluse axiale (pincement de la chaussée). Néanmoins, la fonction de fluidité de cette voie de transit ne doit pas être dégradée par le système d'écluses. C'est pourquoi dans un premier temps, une phase test qui consiste en la mise en place de balises et de marquages temporaires précédera l'aménagement définitif.

Pour réduire la vitesse au droit de cet aménagement, un sens prioritaire sera affecté aux véhicules se dirigeant vers le Boulevard Antoine Peccot, obligeant ainsi les automobilistes entrant dans la zone urbanisée à céder le passage.

L'efficacité de cet aménagement sera évaluée à l'issue d'une phase d'observation prévue jusqu'à la fin d'année.

Les services de la mairie et du Pôle Erdre et Cens reviendront vers vous quand cette analyse sera effectuée.

Le plan projet est consultable sur le site de la Ville d'Orvault via le lien suivant :  
<https://www.orvault.fr/la-ville/projets-urbains/travaux-en-cours-a-venir/>

**Ces travaux se dérouleront début juillet sur une journée**

A cette occasion, et afin de sécuriser le déroulement des travaux, la circulation des véhicules s'effectuera en chaussée rétrécie par alternat.

Le stationnement sera interdit au droit des travaux. Aussi, je vous remercie de bien vouloir prendre vos dispositions pour libérer la voie de tout stationnement de véhicule.

Le pôle de proximité Erdre et Cens, en la personne de Stéphane MESTRIC, reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Conscient de la gêne occasionnée, je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Sébastien GUITTON  
Vice-président  
Maire d'Orvault